



## ASSOCIATION POUR UNE JEUNESSE AFRICAINE PROGRESSISTE ASSOCIATION FOR AFRICAN PROGRESSIVE YOUTH

Initiative for the change of mentality, Youth inspired to change the World

ACTE DE REPRESENTATION NATIONALE N° (10.3... DU 11 JANVIER 2019

PORTANT NOMINATION DU REPRESENTANT PROVINCIAL DE L'AJAP

KARUSI

## Président et Représentant Afrique ;

- Vu le décret-loi n°1/02 du 27 Janvier 2017 portant cadre organique des ASBL;
- Vu l'ordonnance Ministérielle N° 530/901/2010 portant agrément de l'Association pour une Jeunesse Africaine Progressiste « A.J.A.P »,
- Vu l'acte notarial n<sup>0</sup> M283/2010;
- Vu la vision de l'AJAP avec ses textes statutaires et réglementaires;
- Vu les obligations susmentionnées dans son cahier de charge comme représentant provincial;

Attendu que Mr. RIBAKARE Gérard n'a pas pu honorer à satisfaction son cahier de charge notamment en matière d'organisation et de planification, de transmission périodique des rapports d'activités, de cotation annuelle du bureau provincial et les responsables communaux de l'AJAP en Province KARUSI; Attendu de plus que l'intéressé s'est rebellé et a voulu déstabiliser les organes de l'AJAP au niveau supérieur en organisant les réunions clandestines;

## DECIDE:

- Art1 : Est nommé Représentant Provincial de l'AJAPKARUSI: Mr. NKUNZUBURUNDI Emmanuel en remplacement de Mr. RIBAKARE Gérard.
- **Art2 :** A ce titre, il est chargé de coordonner les activités au niveau Provincial et de planifier les activités de l'AJAP dans toutes les communes de la Province KARUSI.
- Art 3 : Il gère le personnel technique, administratif et de maintenance. Il fait la cotation annuelle au premier degré. Il est responsable de la bonne gouvernance dans la Province.
- Art4: Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente décision sont abrogées.
- Art5 : La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Pour l'A.J.A.P Africaine

Eric NSENGIMANANA Président et Représentant Afrique



Représentation de l'AJAP: Burundi/Côte d'Ivoire/Bénin/Burkina Faso/Cameroun/Mali/Rdc/Togo/GABON/NIGER/Guinée Conackry/Tanzanie/Kenya/Mauritanie/Nigeria/Ils des Comores/Tchad/Ghana/Centrafrique/Congo Brazzaville/Ouganda/Rwanda/Sénégal/Djibouti/Sierra Leone/Madagascar/SUDAN/Ethiopia/South Sud/Zambia /South Africa/Somalia/Gambia /Zanzibar/Iles Seychelles/ Moçambique/Liberia/Mauritius/Lesotho/Swaziland/Namibia/Zimbabwe/Malawi/Angola/Somaliland/EGYPT

Siège Africaine :Bujumbura-Burundi, Q. KIGOBE SUDE, Avenue RUKONWEN° 4 Tél : +257 79 213 779 E-Mail : Info@ajapafricaine.org www.ajapafricaine.org